

COMMUNE
LEVIE

ARRÊTE DU MAIRE

Règlementation temporaire de la circulation et du stationnement sur la D 59 en agglomération dans le cadre des travaux de voirie

Le Maire de la Commune de LEVIE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211.1, L 2212.2 et L 2213.1 à 5,

VU le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de régler temporairement la circulation et le stationnement en agglomération en raison des impératifs de sécurité et techniques permettant le bon déroulement des travaux ;

Considérant la demande effectuée par l'entreprise « **Routes Sud Corse** » titulaire du marché de la Collectivité de Corse,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement sont interdits sur la D 59, du 20 juillet 2026 au 24 juillet 2026, de 21 heures à 5 heures, de la Fontaine de la République jusqu'à la Maison de Santé, dans le cadre des travaux de voirie.

ARTICLE 2 : L'interdiction de circulation et de stationnement seront matérialisés par la signalisation et les barrières posées par l'entreprise « **Routes Sud Corse** » dans le cadre des travaux de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 3 : Un itinéraire de déviation sera mis en place par la Collectivité de Corse, d'Oronu à Chialza – Les Caldanes.

ARTICLE 4 : En fonction de l'évolution des travaux, la circulation et le stationnement pourront être rétabli avant la date prévue.

ARTICLE 4 : La signalisation appropriée, apposée par l'entreprise « **Routes Sud Corse** », sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I première à huitième partie), sous contrôle des services de la collectivité de Corse et des services municipaux.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Major de la Brigade de Gendarmerie de Ste Lucie de Tallano, à la Collectivité de Corse (antenne de Sartène) et à l'entreprise « **Routes Sud Corse** ».

Fait à LEVIE, le 08 juillet 2026

Le Maire
de LANFRANCHI Alexandre

